

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 03/07/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4775, en Arabe, de la composante UFR LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES, LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BOUKARINE	JAHID	AGREGE	Langues Orientales
Mme	GHOSN BADDOURA	KATIA	PR	Littératures et civilisations
M.	MLIH	FOUAD	MCF	Philosophie arabe classique
Mme	NAKHLE-CERRUTI	NAJLA	AGREGE	Littératures et civilisations
M.	ONIMUS	CLEMENT	MCF	Histoire du monde arabe
Mme	SAIDI	DARINE	MCF	Linguistique arabe

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-DENIS, le 04/09/2025

Le Président de l'Université
Arnaud LAIME

